

Pièce 5.2.f Secteur de Plan
Masse Place du Grand Ouest
(Zone 3UPc)

Echelle : 1/500

PLU approuvé le 15 septembre 2016	
Dernière procédure approuvée	
Modification simplifiée n°4	Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2022

- Limite maximale des lots au sol
- Emprise maximale des volumes en superstructure
- Emprise maximale des surplombs
- NGF Point de nivellement de la rue
- Zone non constructible en superstructure
- Emplacements réservés (Article L.123-1-5-V du Code de l'Urbanisme)
- Limite de zone

$H=x$ NGF Plafond maximum des constructions
 $R+x$ Nombre de niveaux maximum des constructions

